

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 130

11 février 2005

### SOMMAIRE

Acmar International S.A., Luxembourg . . . . .	6224	Inter-Consulting-Company S.A., Luxembourg . . . . .	6210
Akoram Holding S.A. . . . .	6195	Invista, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6236
Anen-Schummer & Cie, S.à r.l., Differdange. . . . .	6194	Maison-Er, S.à r.l. & Cie S.C.A., Luxembourg . . . . .	6239
Astrobal Investment Management S.A., Luxembourg. . . . .	6223	Moseltank AG, Grevenmacher . . . . .	6238
B.I.P. Consultancy S.A., Luxembourg . . . . .	6196	Moseltank AG, Grevenmacher . . . . .	6238
Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Luxembourg. . . . .	6237	NCH World S.A., Luxembourg . . . . .	6216
Bâloise Vie Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	6238	NCH World S.A., Luxembourg . . . . .	6216
Bellerose Investment S.A., Luxembourg . . . . .	6233	Niveole II S.A., Luxembourg . . . . .	6228
Büko Immobilien S.A., Luxembourg . . . . .	6230	Niveole III S.A., Luxembourg . . . . .	6227
C.M.W. Canadian Mineralwater Development S.A., Luxembourg. . . . .	6208	Omnis Automation S.A., Luxembourg . . . . .	6209
C.M.W. Canadian Mineralwater Development S.A., Luxembourg. . . . .	6208	Partsana S.A., Luxembourg. . . . .	6235
C.M.W. Canadian Mineralwater Development S.A., Luxembourg. . . . .	6208	Point of Sale Technologie S.A., Bertrange. . . . .	6236
C.P.G., S.à r.l. . . . .	6227	Quercis Investissement S.A., Luxembourg . . . . .	6237
Civen Buyout III, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	6217	Ramacor, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6240
Claudia Gelenia WohnavantgArt, S.à r.l., Mamer . . . . .	6217	Rosh Trust International Holding S.A., Strassen. . . . .	6208
CMID, Capital-Management-Investment Development S.A., Hesperange . . . . .	6197	S.L. Invest S.A., Luxembourg . . . . .	6239
Como Holding A.G. . . . .	6197	Schroeder & Associés S.A., Luxembourg . . . . .	6224
Construction Markets Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6223	Schroeder & Associés S.A., Luxembourg . . . . .	6224
Construction Markets Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6225	Sixteen Holding S.A., Luxembourg . . . . .	6225
Credit Suisse Microfinance Fund Management Company S.A.H., Luxembourg. . . . .	6195	SLTI, S.à r.l., Société Luxembourgeoise de Tuyauterie Industrielle, Frisange . . . . .	6227
E.I. Eurinvestment S.A., Luxembourg . . . . .	6194	Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Luxembourg . . . . .	6207
Euro Continental Corporation Holding S.A., Luxembourg. . . . .	6226	Société Internationale d'Education Inedco S.A., Luxembourg-Dommeldange. . . . .	6194
Europsider, S.à r.l. . . . .	6196	Spring 96 S.A., Luxembourg . . . . .	6228
FINPIC S.A., Luxembourg . . . . .	6197	Spring 96 S.A., Luxembourg . . . . .	6230
Fiduciaire Marc Muller, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6209	Taufin International S.A., Luxembourg . . . . .	6225
First Estates Regional Organization S.A.H., Strassen. . . . .	6194	TLux One S.A., Luxembourg . . . . .	6239
GDX Automotive, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6240	Tokyo Properties, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	6210
Grevlin S.A.H., Luxembourg. . . . .	6209	Union Européenne de Recherches S.A., Luxembourg. . . . .	6196
Holding Financière Internationale S.A. . . . .	6195	Vadim Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	6226
Huxton S.A., Luxembourg . . . . .	6226	Vankauher, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	6194
		Vertech Emea S.A., Luxembourg. . . . .	6232
		Viatrix Holding (Luxembourg), S.à r.l., Münsbach . . . . .	6237
		Vollstoff, S.à r.l., Luxembourg. . . . .	6194
		Westpark Financial Group S.A.H., Luxembourg . . . . .	6208

**E.I. EURINVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R. C. Luxembourg B 47.496.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06138, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(097157.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**ANEN-SCHUMMER & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 2, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 12.848.

**VOLLSTOFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 56.393.

**VANKAUHER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 20.257.

**SOCIETE INTERNATIONALE D'EDUCATION INEDCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 8, rue Jean Engling.  
R. C. Luxembourg B 16.932.

—  
*Liquidations judiciaires*

EXTRAIT

Par jugements du 9 décembre 2004, sur requête du Procureur d'Etat, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg sixième section, siégeant en matière commerciale, a dissous et déclaré en état de liquidation les sociétés suivantes:

- ANEN-SCHUMMER & CIE, S.à r.l., avec siège social à L-4601 Differdange, 2, avenue de la Liberté, de fait inconnue à cette adresse;

- VOLLSTOFF, S.à r.l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey, de fait inconnue à cette adresse;

- VANKAUHER, S.à r.l., avec siège social à L-1521 Luxembourg, 105, rue Adolphe Fischer, de fait inconnue à cette adresse;

- SOCIETE INTERNATIONALE D'EDUCATION INEDCO S.A., avec siège social à L-1466 Luxembourg-Dommeldange, 8, rue Jean Engling, de fait inconnue à cette adresse.

Le tribunal a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et a désigné comme liquidateur Maître Alessia Rossi, avocat, demeurant à Luxembourg.

Les mêmes jugements ont ordonné aux créanciers de faire au greffe du tribunal de commerce de Luxembourg la déclaration du montant de leurs créances avant le 29 décembre 2004.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> A. Rossi

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04215. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04222. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04224. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, réf. LSO-AX04227. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(101147.2//40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 décembre 2004.

**FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 33.641.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05821, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 juillet 2004.

Signature.

(087734.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

**AKORAM HOLDING S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 11.985.

*Clôture de liquidation*

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- S.A. AKORAM HOLDING, dont le siège social a été dénoncé le 29 mai 1987.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Ries

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04638. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013174.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

**HOLDING FINANCIERE INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 19.504.

*Clôture de liquidation*

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- S.A. HOLDING FINANCIERE INTERNATIONALE, dont le siège social à Luxembourg, 30, boulevard de la Foire, a été dénoncé le 17 mars 1987.

Le même juge a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Ries

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04631. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013184.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

**CREDIT SUISSE MICROFINANCE FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.,  
Société Anonyme Holding.**

Siège social: Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 45.629.

Suite à la démission de Madame Agnès F. Reicke avec effet au 15 septembre 2004 de sa fonction de Membre du Conseil d'Administration et à la nomination de Monsieur Luca Diener par le Conseil d'Administration avec effet au 14 octobre 2004 comme Membre du Conseil d'Administration, la composition du Conseil d'Administration se présente comme suit :

Mario Seris	Zurich	Président
Raymond Melchers	Luxembourg	Vice-président
Luca Diener	Zurich	
Stefan Mächler	Zurich	
Armin Villiger	Effretikon.	

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2004.

Certifié sincère et conforme

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

J. Siebenaller / D. Breger

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01370. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(090196.3/736/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**EUROPSIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 23.440.

*Clôture de liquidation*

Par jugement rendu en date du 16 décembre 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes par liquidation les opérations de liquidation de la société suivante:

- S.à r.l. EUROPSIDER, ayant eu son siège social à L-4800 Rodange, Usine MMR-A-, mais de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Ries

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04628. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013186.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

---

**UNION EUROPEENNE DE RECHERCHES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R. C. Luxembourg B 30.340.

*Clôture de liquidation*

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- S.A. UNION EUROPEENNE DE RECHERCHES, ayant eu son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Ries

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04652. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013170.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

---

**B.I.P. CONSULTANCY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 49.862.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire en date du 26 octobre 2004 que:

1. La société EUROCOMPTE S.A., R. C. Luxembourg B 37.263, avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, a été nommée nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement de la société EURO ASSOCIATES (anc. EUROTRUST S.A.), avec siège social établi à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Décharge a été accordée au Commissaire aux Comptes démissionnaire, la société EURO ASSOCIATES (anc. EUROTRUST S.A.), avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

2. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant venus à échéance, l'assemblée a décidé de renouveler, pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2010, les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2004.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02564. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094875.3/1051/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

---

**COMO HOLDING A.G., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 25.034.

*Clôture de liquidation*

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- S.A. COMO HOLDING A.G., dont le siège social à Luxembourg, 9, boulevard Prince Henri a été dénoncé le 19 juin 1987.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Ries

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04655. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013180.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

---

**CMID, CAPITAL-MANAGEMENT-INVESTMENT DEVELOPEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 48.349.

LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2004, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société:

- CMID, CAPITAL-MANAGEMENT-INVESTMENT DEVELOPEMENT S.A., avec siège social à L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Nadine Erpelding, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Marguerite Ries, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 29 décembre 2004 au greffe du Tribunal de Commerce de et à Luxembourg.

Pour extrait conforme

M<sup>e</sup> M. Ries

*Le liquidateur*

Enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 2005, réf. LSO-BA04625. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(013189.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2005.

---

**FINPIC S.A., Société Anonyme,**

**(anc. GIDS, S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 103.392.

In the year two thousand and four, on the nineteenth day of the month of November.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of GIDS, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg incorporated by deed of Maître Jacques Delvaux, residing in Luxembourg on the 20th September 2004 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was presided by Mr Manuel Frias, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Pierre Stemper, private employee, residing in Reichlange.

The meeting appointed as Scrutineer Mrs Stella Le Cras, private employee, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state:

1. That the shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

As it appears from said attendance list, all five hundred (500) shares in issue in the Company are represented at the present general meeting so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items of the agenda.

2. That the agenda of the meeting is as follows, it being understood that all the items of the agenda are interrelated and shall form one single resolution:

A. To restructure the issued share capital of the Company by (i) the reduction of the issued share capital by absorption of incurred losses in an aggregate amount of three thousand five hundred and seventy-five (3,575.-) Euro from twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro to eight thousand nine hundred and twenty-five (8,925.-) Euro and cancellation of one hundred and forty-three (143) shares (parts sociales) pro rata among the shareholders, (ii) the immediate increase of the issued share capital of the Company from eight thousand nine hundred and twenty-five (8,925.-) Euro to thirteen thousand nine hundred and twenty-five (13,925.-) Euro by the issue of two hundred (200) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five (25.-) Euro each, (iii) subscription and payment of all the new shares (parts sociales) to be issued and (iv) consequential amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

B. To increase the issued corporate capital of the Company from presently thirteen thousand nine hundred and twenty-five (13,925.-) Euro to twenty-five thousand nine hundred and twenty-five (32,925.-) Euro by the issue of seven hundred and sixty (760) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five (25.-) Euro each and subscription and payment of all the new shares (parts sociales) to be issued and consequential amendment of paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

C. To transform the Company by converting its form from a société à responsabilité limitée into a société anonyme.

D. To change the name of the Company from GIDS, S.à r.l. to FINPIC S.A.

E. To change the object clause of the Company so as to read as follows:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures in any form including in the form of convertible bonds. The Company may issue any form of certificates or other securities.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

F. To approve the net asset value of the Company of twenty-five thousand nine hundred and twenty-five (32,925.-) Euro determined by the board of managers and to set the issued share capital of the Company at twenty-five thousand nine hundred and twenty-five (32,925.-) Euro represented by one thousand three hundred and seventeen (1,317) shares with a nominal value of twenty-five (25.-) Euro each.

G. To amend and restate the articles of incorporation of the Company, in order to adapt them to the new form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items hereabove (form, name, object and issued share capital of the Company)), substantially in the form attached to the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

After deliberation the meeting unanimously took the following single resolution:

*Sole resolution*

The meeting resolved that all the items of the agenda shall constitute one single resolution.

A. The meeting resolved to restructure the issued share capital of the Company by

(i) a reduction of the issued share capital by absorption of incurred losses in an aggregate amount of three thousand five hundred and seventy-five (3,575.-) Euro from twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro to eight thousand nine hundred and twenty-five (8,925.-) Euro and cancellation of one hundred and forty-three (143) shares (parts sociales) pro rata among the shareholders; as a consequence of this resolution the following number of shares of the Company are held as follows:

Name of shareholder	Number of shares
1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 .....	298
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-Top-Up-1 .....	59
Total: .....	357

(ii) the immediate increase of the issued share capital of the Company from eight thousand nine hundred and twenty-five (8,925.-) Euro to thirteen thousand nine hundred and twenty-five (13,925.-) Euro by the issue of two hundred (200) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five (25.-) Euro each.

Such increase of share capital has been subscribed by the following subscribers in the proportion set out hereafter pursuant to subscription forms, which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of shareholder	Number of shares
1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 .....	167
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-Top-Up-1 .....	33
Total: .....	200

1. and 2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 and BC EUROPEAN CAPITAL VII-Top-Up-1, being limited partnerships having their registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, represented by their general partner, CIE MANAGEMENT II LTD, with registered office at PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL.

Evidence of such payments was given to the undersigned notary.

The two hundred (200) new shares are fully paid up by contribution in cash so that the amount of five thousand (5,000.-) Euro is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary who expressly records such notice.

As a result of the preceding resolutions, it is resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is fixed at thirteen thousand nine hundred and twenty-five (13,925.-) Euro divided into five hundred and fifty-seven (557) shares with a par value of twenty-five (25.-) Euro each.»

B. The meeting resolved to increase the issued corporate capital of the Company from presently thirteen thousand nine hundred and twenty-five (13,925.-) Euro to thirty-two thousand nine hundred and twenty-five (32,925.-) Euro by the issue of seven hundred and sixty (760) shares (parts sociales) with a nominal value of twenty-five (25.-) Euro each.

Such increase of share capital has been subscribed by the following subscribers in the proportions set out hereafter pursuant to subscription forms, which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of shareholder	Number of shares
1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 . . . . .	633
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-Top-Up-1 . . . . .	127
Total: . . . . .	<u>760</u>

1. and 2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 and BC EUROPEAN CAPITAL VII-Top-Up-1, prenamed.

Evidence of such payments was given to the undersigned notary.

The seven hundred and sixty (760) new shares are fully paid up by contribution in cash so that the amount of nineteen thousand (19,000.-) Euro is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary who expressly records such notice.

As a result of the preceding increase, it is resolved to amend paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

«The issued capital of the Company is fixed at thirty-two thousand nine hundred and twenty-five (32,925.-) Euro divided into one thousand three hundred and seventeen (1,317.-) shares with a par value of twenty-five (25.-) Euro each.»

C. The meeting resolved to transform the Company by converting its form from a société à responsabilité limitée into a société anonyme.

D. The meeting then resolved to change the name of the Company from GIDS, S.à r.l. to FINPIC S.A.

E. The meeting then resolved to change the object clause of the Company so as to read as follows:

«The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures in any form including in the form of convertible bonds. The Company may issue any form of certificates or other securities.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

F. The meeting then resolved to approve the net asset value of twenty-five thousand nine hundred and twenty-five (32,925.-) Euro of the Company as determined by the board of managers and to set the issued capital of the Company at twenty-five thousand nine hundred and twenty-five (32,925.-) Euro represented by one thousand three hundred and seventeen (1,317) shares with a nominal value of twenty-five (25.-) Euro each. Consequently, the one thousand three hundred and seventeen (1,317) «S.à r.l. shares» are replaced by one thousand three hundred and seventeen (1,317) «S.A. shares» and each shareholder receives an «S.A. share» against an «S.à r.l. share».

In accordance with articles 33-1, 32-1 and 26-1 (1) of law of 10th August 1915 on commercial companies (as amended) such change of form has been supervised by KPMG AUDIT, independent auditor (Réviseur d'Entreprises), Luxembourg and its report concludes as follows:

#### Conclusion

«Based on the auditing performed as described hereabove, we have no comments to make on the conversion of the company GIDS, S.à r.l. into FINPIC S.A. and the net asset value of the converted company is at least equal to the number and nominal value of the shares to be issued in return.»

This report will remain here annexed, signed ne varietur by the appearing parties.

G. The meeting decides that the actual managers and statutory auditor shall be named as directors and statutory auditor of the Company for a one year period ending at the next annual general meeting.

H. The meeting then resolved to amend and restate the articles of incorporation of the Company as set out hereafter, on order to adapt them to the new form of the Company (in particular without limitation to include the amendments pursuant to the items hereabove (form, name, object and issued share capital of the Company), substantially in the form attached to the proxy, the proxyholder being expressly authorised and empowered to make and agree to such changes and amendments as deemed appropriate.

*Amended and restated Consolidated Articles of Incorporation*

«**Art. 1. Form - Name.** There is hereby established among the owners of the shares a Company in the form of a société anonyme, under the name of FINPIC S.A.

**Art. 2. Duration.** The Company is established for an unlimited duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and to acquire patents and licenses, to manage and develop any of them; to grant to enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the law of 31st July, 1929, on Holding Companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures in any form including in the form of convertible bonds. The Company may issue any form of certificates or other securities.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg Company.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates.** The issued capital of the Company is set at thirty-two thousand nine hundred and twenty-five (32,925.-) Euro divided into one thousand three hundred and seventeen (1,317) shares with a par value of twenty-five (25.-) Euro per share.

Shares will be in registered form.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription may be delivered to the shareholder. Transfer of nominative shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 6. Increase of capital.** The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

**Art. 8. Annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the second Wednesday of the month of June in each year at 11.00 and for the first time in 2005.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.



**Art. 9. Board of directors.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.

A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Procedures of meeting of the board.** The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for meetings at which all the directors are present or represented and have declared that they had prior knowledge of the agenda as well as for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, telegram, telex or, provided the genuineness thereof is established, electronic transmission, another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communications. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11. Minutes of meetings of the board.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting or two directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

**Art. 12. Powers of the board.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board who may constitute committees deliberating under such terms as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures.** The Company will be bound by the joint signature of two directors of the Company or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

**Art. 14. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a statutory auditor who need not be a shareholder. The statutory auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

The statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the last day of December of the same year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2004.

**Art. 16. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10 %) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and approval by the statutory auditor.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18. Amendment of Articles.** These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 19. Governing law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies as amended.»

There being no other item on the agenda, the meeting was closed.

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its capital increases and transformation into a société anonyme are estimated at one thousand six hundred euro (1,600.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the Bureau signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le dix-neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de GIDS, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 septembre 2004 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par Monsieur Manuel Frias, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Pierre Stemper, employé privé, demeurant à Reichlange.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Madame Stella Le Cras, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cinq cents (500) parts sociales émises de la Société sont représentées à la présente assemblée générale de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, étant entendu que tous les points à l'ordre du jour sont interdépendants et ne forment qu'une seule résolution:

A. De restructurer le capital social émis de la Société par (i) la réduction du capital social émis par l'absorption des pertes encourues d'un montant total de trois mille cinq cent soixante-quinze (3.575,-) euros de douze mille cinq cents (12.500,-) euros à huit mille neuf cent vingt-cinq (8.925,-) euros et l'annulation de cent quarante trois (143) parts sociales proportionnellement entre les associés, (ii) l'augmentation immédiate du capital social émis de la Société de huit mille neuf cent vingt-cinq (8.925,-) euros à treize mille neuf cent vingt-cinq (13.925,-) euros par l'émission de deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune, (iii) la souscription et le paiement de toutes les nouvelles parts sociales devant être émises et (iv) modification conséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société.

B. D'augmenter le capital social émis de la Société actuellement de treize mille neuf cent vingt-cinq (13.925,-) euros à trente deux mille neuf cent vingt-cinq (32.925,-) euros par l'émission de sept cent soixante (760) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune et la souscription et le paiement de toutes les nouvelles parts sociales devant être émises et modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société.

C. De transformer la Société en modifiant sa forme d'une société à responsabilité limitée en une société anonyme.

D. De changer le nom de la Société de GIDS, S.à r.l. en FINPIC S.A.

E. De changer l'objet social de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'; acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie. Finalement réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut faire des emprunts sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de titres d'emprunt sous toute forme, y compris sous forme d'obligations convertibles. La Société peut émettre toute forme de certificats ou d'autres titres.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.»

F. D'approuver la valeur nette de la Société de trente deux mille neuf cent vingt-cinq (32.925,-) euros tel que déterminée par le conseil d'administration et fixer le capital social de la Société à trente-deux mille neuf cent vingt-cinq (32.925,-) euros représenté par mille trois cent dix-sept (1.317) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

G. De modifier et de reformuler les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société (en particulier mais sans limitation en vue d'inclure les modifications reprises dans les points ci-dessus (forme, nom, objet et capital social émis de la Société), substantiellement dans la forme du projet annexé à la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux modifications qui lui sembleront appropriées.

Après délibération, l'assemblée a, à l'unanimité, adopté l'unique résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide que tous les points à l'ordre du jour constituent une résolution unique.

A. L'assemblée décide de restructurer le capital social émis par

a. la réduction du capital social émis par l'absorption des pertes encourues d'un montant total de trois mille cinq cent soixante-quinze (3.575,-) euros de douze mille cinq cents (12.500,-) euros à huit mille neuf cent vingt-cinq (8.925,-) euros et l'annulation de cent quarante-trois (143) parts sociales proportionnellement entre les associés, suite à cette résolution le nombre d'actions suivant est détenu comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales
1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 .....	298
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-Top-Up-1 .....	33
Total: .....	357

b. l'augmentation immédiate du capital social émis de la Société de huit mille neuf cent vingt-cinq (8.925,-) euros à treize mille neuf cent vingt-cinq (13.925,-) euros par l'émission de deux cents (200) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Cette augmentation de capital a été souscrite par les souscripteurs suivants dans les proportions déterminées ci-après en vertu de procurations et formulaires de souscription, qui ont été signés par tous les comparants et le notaire instrumentant et qui resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales
1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 .....	167
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-Top-Up-1 .....	59
Total: .....	200

(1) et (2) BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 et BC EUROPEAN CAPITAL VII-Top-Up-1, étant chacune une «limited partnership» ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL, représentées par leur «general partner», CIE Management II LTD («CIE»), ayant son siège social à PO Box 255, Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands GY1 3QL;

Preuve desdits paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Les deux cents (200) nouvelles parts sociales sont entièrement libérées par un apport en espèces de façon à ce que le montant de cinq mille (5.000,-) euros est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant; la preuve en a été fournie au notaire instrumentant qui prend expressément acte de cet avis.

Suite aux résolutions précédentes, il est décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société de façon à lire:

«Le capital social de la Société est fixé à treize mille neuf cent vingt-cinq (13.925,-) euros, divisé en cinq cent cinquante sept (557) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.»

B. L'assemblée décide d'augmenter le capital social émis de la Société actuellement de treize mille neuf cent vingt-cinq (13.925) euros à trente-deux mille neuf cent vingt-cinq (32.925,-) euros par l'émission de sept cent soixante (760) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune.

Cette augmentation de capital a été souscrite par les souscripteurs suivants dans les proportions déterminées ci-après en vertu de procurations et formulaires de souscription qui ont été signés par toutes les personnes présentes et le notaire instrumentant et qui resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement:

Nom du souscripteur	Nombre de parts sociales
1. BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 .....	633
2. BC EUROPEAN CAPITAL VII-Top-Up-1 .....	127
Total: .....	760

(1) et (2) BC EUROPEAN CAPITAL VII-1 et BC EUROPEAN CAPITAL VII-Top-Up-1, prénommés.

Preuve desdits paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Les sept cent soixante (760) nouvelles parts sociales sont entièrement libérées par un apport en espèces de sorte que le montant de dix-neuf mille (19.000,-) euros est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant qui constate expressément cet avis.

Suite à la résolution précédente, il est décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société de façon à lire:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à trente deux mille neuf cent vingt-cinq (32.925,-) euros représenté par mille trois cent dix-sept (1.317) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros part sociale.»

C. L'assemblée décide de transformer la Société en modifiant sa forme d'une société à responsabilité en une société anonyme.

D. L'assemblée décide de changer le nom de la Société de GIDS, S.à r.l. en FINPIC S.A.

E. L'assemblée décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou encore par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie. Finalement réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut faire des emprunts sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de titres d'emprunt sous toute forme, y compris sous forme d'obligations convertibles. La Société peut émettre toute forme de certificats ou d'autres titres.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.»

F. L'assemblée a ensuite décidé d'approuver la valeur nette de la Société de trente deux mille neuf cent vingt-cinq (32.925,-) euros tel que déterminée par le conseil d'administration et de fixer le capital social de la Société à trente-deux mille neuf cent vingt-cinq (32.925,-) euros représenté par mille trois cent dix-sept (1.317) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros chacune. Par conséquent, les mille trois cent dix-sept (1.317) «parts sociales S.à r.l.» sont remplacées par mille trois cent dix sept (1.317) «actions S.A.» et tout associé reçoit une «action S.A.» contre une «part sociale S.à r.l.»

Conformément aux articles 33-1, 32-1 et 26-1 (1) de la loi du 10 août 1015 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée), ce changement de forme juridique a fait l'objet d'une vérification par KPMG, Réviseur d'Entreprises indépendant, Luxembourg et son rapport conclut comme suit:

#### Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la transformation de la société GIDS, S.à r.l. en FINPIC S.A. et sur la valeur nette de la société transformée qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie.»

Ce rapport restera ci-annexé, signé ne varietur par les comparants.

G. L'assemblée décide que les gérants et le commissaire actuels seront désignés comme administrateurs et commissaire aux comptes de la société pour une période de une année expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

H. L'assemblée décide alors de modifier et de reformuler les statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme de la Société (en particulier mais sans limitation en vue d'inclure les modifications reprises dans les points ci-dessus (forme, nom, objet et capital social émis de la Société), substantiellement dans la forme du projet annexé à la procuration, le mandataire étant expressément autorisé et ayant les pouvoirs de procéder et de donner son accord aux modifications qui lui sembleront appropriées.

#### Statuts consolidés, modifiés et reformulés

«**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il existe, entre les actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de FINPIC S.A.

**Art. 2. Durée.** La Société est établie pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est de prendre des participations, sous quelque forme que se soit, dans toute entreprise, luxembourgeoise ou étrangère, commerciale, industrielle, financière ou autre; acquérir tout titre et droit par le biais de participation, d'apport, de souscription, d'achat ferme ou avec option ou à la suite de négociation ou en-

core par tout autre moyen et d'acquérir des brevets et licences, de les administrer et de les développer; octroyer aux entreprises dans lesquelles la Société a un quelconque intérêt ou qui font partie du Groupe de sociétés auquel appartient la Société, toute assistance, prêt, avance ou garantie. Finalement réaliser toute opération qui a un lien direct ou indirect avec l'objet de la Société sans toutefois prendre avantage de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La Société peut faire des emprunts sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations et de titres d'emprunt sous toute forme, y compris sous forme d'obligations convertibles. La Société peut émettre toute forme de certificats ou d'autres titres.

La Société peut réaliser toutes les opérations commerciales, techniques et financières qui ont un lien direct ou indirect avec les domaines décrits ci-dessus et qui sont de nature à faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la Commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration. Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital - actions et certificats.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente deux mille neuf cent vingt-cinq (32.925,-) euros représenté par mille trois cent dix-sept (1.317) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros par action.

Les actions seront émises sous forme nominative.

La Société considérera la personne au nom de laquelle les actions sont inscrites dans le registre des actionnaires comme le véritable titulaire de ces actions.

Des certificats confirmant ces inscriptions pourront être remis aux actionnaires. Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis. Le transfert peut également être effectué par délivrance du certificat d'action à la Société dûment endossé au profit du cessionnaire.

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 6. Augmentation du capital.** Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les formes et selon les conditions requises en matière de modification des statuts, conformément à l'article 18 ci-après.

**Art. 7. Assemblées des actionnaires - généralités.** Toute assemblée régulièrement constituée des actionnaires de la Société représente tous les actionnaires de la Société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en uvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la Société.

Les quorum et le délai de convocation prévus par la loi régiront la convocation aux assemblées des actionnaires de la Société ainsi que leur déroulement, sous réserve de dispositions contraires des présents statuts.

Chaque action a droit à une voix. Tout actionnaire pourra agir à toute assemblée des actionnaires en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des actionnaires dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra fixer toute autre condition que doivent remplir les actionnaires pour participer à une assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de juin de chaque année à 11:00 heures et pour la première fois en 2005.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

**Art. 9. Conseil d'administration.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins; les membres du conseil d'administration n'auront pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale pour une période maximum de 6 ans et resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Tout un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste devenu vacant, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.

**Art. 10. Procédures des réunions du conseil.** Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui aura comme fonction de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ainsi que les assemblées des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil d'administration présidera les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration désignera à la majorité un autre président pro tempore pour ces assemblées et réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il peut être renoncé à cette convocation moyennant l'assentiment par écrit ou par télécopie, télégramme ou télex de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration à laquelle tous les administrateurs sont présents ou représentés et ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour ainsi que pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir lors de toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par télécopie, télégramme, télex ou, à condition que l'authenticité peut en être établie, transmission électronique, un autre administrateur comme son représentant.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Au cas où un administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une affaire de la Société (autrement qu'un intérêt existant en raison de sa qualité d'administrateur ou fondé de pouvoir ou employé de l'autre partie contractante) cet administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs devra informer le conseil d'administration de son intérêt personnel et il ne délibérera ni ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil administrateur, directeur ou fondé de pouvoirs à la prochaine assemblée des actionnaires.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision intervenue.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par le président pro tempore qui aura assumé la présidence lors de cette réunion ou deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil.** Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou par les présents statuts sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la Société et la représentation de la Société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tous membres du conseil d'administration qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil d'administration. Il peut également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures autorisées.** La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature conjointe ou individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été spécialement délégués par le conseil d'administration.

**Art. 14. Commissaire.** Les opérations de la Société sont surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les actionnaires à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année, à l'exception du premier exercice social qui commence à la date de la constitution de la Société et prendra fin le 31 décembre 2004.

**Art. 16. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent qui seront affectés à la réserve prévue par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que cette réserve sera égale à dix pour cent du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi et sur décision du conseil d'administration et moyennant approbation du commissaire.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par le conseil d'administration en temps et lieu qu'il appartiendra de déterminer par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une action pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle action, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

**Art. 17. Dissolution et liquidation.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 18. Modification des statuts.** Les présents statuts pourront être modifiés en temps et lieu qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée est clôturée.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à mille six cents (1.600,-) euros.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Frias, P. Stemper, S. Le Cras, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 22 novembre 2004, vol. 429, fol. 38, case 7. – Reçu 240 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(096214.3/242/626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

### **SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 13, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 66.494.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue par voie circulaire le 22 novembre 2004*

#### *Première résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt de sa fonction d'administrateur, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

#### *Deuxième résolution*

Le conseil coopte, conformément à la loi du 8 mars 1989, comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Ferdinando Cavalli, demeurant 19-21, boulevard du Prince Henri à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine Assemblée Générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05476. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094902.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**C.M.W. CANADIAN MINERALWATER DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 82.654.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07234, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Signature.

(088287.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

**C.M.W. CANADIAN MINERALWATER DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.  
R. C. Luxembourg B 82.654.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07235, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2004.

Signature.

(088288.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

**C.M.W. CANADIAN MINERALWATER DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.**

Gesellschaftssitz: L-2763 Luxemburg, 12, rue Sainte Zithe.  
H. R. Luxemburg B 82.654.

*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung vom 22. Oktober 2004*

Es wurden einstimmig die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Nach Kenntnisaufnahme des Berichtes des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers über das Geschäftsjahr 2002 und 2003 erklärt die Hauptversammlung ihr Einverständnis.
2. Nach Kenntnisaufnahme des Jahresabschlusses zum 21. Dezember 2002 und zum 31. Dezember 2003 genehmigt die Hauptversammlung die Rechnungslegung in der vorgelegten Fassung.
3. Durch Spezialvotum erteilt die Hauptversammlung den Verwaltungsratsmitgliedern sowie dem Abschlussprüfer vollen Entlast.

Luxemburg, den 22. Oktober 2004.

*Für den Verwaltungsrat*

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2004, réf. LSO-AV07233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(088286.2/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2004.

**ROSH TRUST INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 21.731.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05824, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 20 juillet 2004.

Signature.

(087742.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

**WESTPARK FINANCIAL GROUP S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.  
R. C. Luxembourg B 25.137.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2004, réf. LSO-AV05822, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 19 octobre 2004.

Signature.

(087738.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2004.



**OMNIS AUTOMATION S.A., Société Anonyme.**

R. C. Luxembourg B 44.027.

Le conseil d'administration du 7 juillet 2004 de la société susmentionnée a nommé Monsieur Harald Habscheid comme directeur technique, ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 9 juillet 2004.

N. Menné

*Président du Conseil d'Administration*

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2004, réf. LSO-AS02738. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(054674.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juillet 2004.

---

**FIDUCIAIRE MARC MULLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 53.311.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 8 avril 2004*

Les comptes clôturés au 31 décembre 2002 ont été approuvés.

Décharge a été accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au 31 décembre 2002.

Les mandats de Marc Muller, administrateur-délégué, Alain Gouverneur et Frédéric Muller, administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2008.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, administrateur-délégué

- Alain Gouverneur, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg

- Frédéric Muller, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2008 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE MARC MULLER, S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2004, réf. LSO-AV04344. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(084966.3/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 octobre 2004.

---

**GREVLIN S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 40.426.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire  
qui s'est tenue le 9 avril 2003 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs, Messieurs Jean Quintus et Koen Lozie et la société COSAFIN SA pour une nouvelle durée de un an.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de EURAUDIT, S.à r.l. en tant que Commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de un an.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05522. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(095141.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

---

**INTER-CONSULTING-COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.  
R. C. Luxembourg B 86.699.

—  
EXTRAIT

L'an deux mille quatre (2004), le 2 août, à 16.00 heures, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTER-CONSULTING-COMPANY S.A. s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Les actionnaires à l'unanimité ont décidé de:

1. transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:  
L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature / Signature

*Le président / Le scrutateur / Le secrétaire*

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2004, réf. LSO-AV05202. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(089657.3/4181/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2004.

**TOKYO PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 104.368.

—  
STATUTES

In the year two thousand and four, on the eleventh of November.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

1.- The company GP HOLDING COMPANY, S.à r.l., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, inscribed in the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under the number 69.920, here represented by Mrs. Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 8, 2004.

2.- The company JAPAN PROPERTIES, LLC, having its registered office at Delaware 19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, (United States of America), here represented by Mrs. Sabine Hinz, prenamed, by virtue of a proxy given on November 8, 2004.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

These appearing parties, represented as said before, request the undersigned notary to draw up the Constitutive Deed of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), as follows:

**Art. 1.-** The above named parties and all persons and entities who may become partners in future (collectively, the «Partners»), hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles (the «Company»).

**Art. 2.-** The sole and exclusive purpose of the Company, and the nature of the business to be conducted or promoted by the Company, is (i) to acquire, own, hold, otherwise deal with and dispose of shares (the «TMK Shares») of MEIJI PROPERTIES TMK, a Japan tokutei mokuteki kaisha («MEIJI TMK») and vote the TMK Shares and otherwise exercise its rights as a holder of the TMK Shares, (such activities collectively, the «Activities»), (ii) to deliver and perform the documents executed in connection with the issuance by MEIJI TMK of specified bonds to Shinsei Bank, Limited, and its successors and assigns (collectively, the «Bondholder»), (iii) to deliver and perform the documents executed in connection with any and all loans received by the Company in connection with the Activities (such documents, the «Loan Documents») and (iv) to perform any acts incidental to the foregoing. The Company will not engage in any business unrelated to the foregoing nor shall the Company have any assets unrelated to the foregoing.

**Art. 3.-** The Company shall (i) not commingle its assets with those of any affiliate, (ii) not guarantee or become obligated for the debts of any other entity or hold out its credit or assets as being available to satisfy the obligations of others, (iii) not acquire obligations or securities of any equity owner or holder of beneficial interests in such person, (iv) not pledge or collaterally assign its assets for the benefit of any person other than Bondholder or make any loans or advances to any person other than as permitted under the Loan Documents and the Bond Terms and Conditions (as defined hereinafter), (v) maintain adequate capital in light of its contemplated business operations, (vi) not incur any indebtedness other than as permitted under the Bond Terms and Conditions, (vii) keep books, records, accounts, financial statements, stationery, invoices and checks and prepare tax returns which are separate and apart from those of any other person, (viii) comply with all of the limitations on powers and separateness requirements set forth in these Articles of Incorporation, (ix) hold itself out as a person separate and distinct from each other person, conduct its business in its own name and correct any known misunderstanding regarding its separate identity, (x) pay its own liabilities out of its own funds and make reasonable payments in respect of shared office space, (xi) maintain a sufficient number of employees, if any, and/or agents in light of its contemplated business operations and (xii) observe all applicable corporate or company formalities in all material respects.

**Art. 4.-** The Company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

**Art. 5.-** The Company's denomination shall be TOKYO PROPERTIES, S.à.r.l.

**Art. 6.-** The registered office is situated in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the Partners in extraordinary general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

**Art. 7.-** The Company's corporate capital is set at twenty thousand US Dollars (20,000.- USD), represented by two hundred (200) shares of one hundred US Dollars (100.- USD) each.

**Art. 8.-** The Company's shares are freely transferable between the Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in a general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the share capital.

Notwithstanding the foregoing, at any time prior to the payment in full of all obligations of MEIJI TMK to Bondholder in connection with (i) that certain Specified Bond Purchase Agreement, dated on or about November 17, 2004, by and between MEIJI TMK and Bondholder (the «Specified Bond Purchase Agreement»), pursuant to which Bondholder has agreed to purchase and MEIJI TMK has agreed to issue certain specified bonds (which specified bonds, for the avoidance of doubt, shall include any additional specified bonds issued pursuant to the terms thereof), (ii) the Terms and Conditions to the Specified Bond attached to the Specified Bond Purchase Agreement (the «Bond Terms and Conditions») and (iii) the other Transaction Documents (as defined in the Bond Terms and Conditions, the «Bond Transaction Documents»), any Company shares held by the Partner known as JAPAN PROPERTIES, LLC as of the date of incorporation of the Company may not be transferred to any other person (including any other Partner) without the unanimous approval of all Partners.

**Art. 9.-** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

**Art. 10.-** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

**Art. 11.-** The Company is administered by one or several managers, not necessarily Partners, appointed by the Partners.

In dealing with third parties, the manager or managers have most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with the Company's object other than the items specified in Article 13 herein.

Written resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, each manager can bind the Company by his sole signature.

**Art. 12.-** The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.-** Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Notwithstanding any other term or provision of these articles or any other document governing the formation, management or operation of the Company, at any time prior to the payment in full of all obligations of MEIJI TMK to Bondholder in connection with (i) the Specified Bond Purchase Agreement, (ii) the Bond Terms and Conditions and (iii) the Bond Transaction Documents, the unanimous affirmative vote of all the Partners of the Company in all instances shall be required with respect to the following matters (collectively referred to as the «Unanimous Vote Approval Items»):

(a) causing or filing or consenting to the filing of any bankruptcy or insolvency petition or otherwise causing, instituting or consenting to any Insolvency Event (as such term is defined in the Bond Terms and Conditions, an Insolvency Event»);

(b) making a settlement agreement with respect to or an assignment of all or substantially all of the assets of the Company;

(c) applying for, consenting to, approving of or acquiescing in any petition, application, proceeding or order for relief or the appointment of a

conservator, trustee, supervisor, inspector, custodian or receiver for the Company or for all or any substantial part of its assets;

(d) stipulating or consenting to an attachment, execution or other judicial seizure of (or a proceeding to attach, execute or seize) all or substantially all of the assets of the Company;

(e) becoming unable to pay debts generally as such debts become due or admitting to a creditor the inability to pay debts generally;

(f) consolidating or merging the Company with or into any other person;

- (g) dissolving, reorganizing or liquidating the Company;
- (h) selling any of the Company's assets except as permitted in the Bond Transaction Documents, or the Company's acquiring all or substantially all of the assets of the business of any other person;
- (i) engaging the Company in any business except for those business activities set forth herein;
- (j) borrowing or issuing debt which is prohibited under the terms of any of the Bond Transaction Documents;
- (k) (i) guaranteeing or incurring any obligation for the debts of any other entity or holding out its credit or assets as being available to satisfy the obligations of others; (ii) acquiring obligations or securities of any equity owner or holder or beneficial interests in such person; and (iii) pledging or collaterally assigning its assets for the benefit of any person other than Bondholder or making any loans or advances to any person other than as expressly permitted under the Bond Transaction Documents;
- (l) approving a restructuring or reorganization plan for the Company;
- (m) making or approving of any distributions of dividends prohibited under the Bond Terms and Conditions;
- (n) causing or permitting MEIJI TMK to hire any employees;
- (o) amending, restating, revising or otherwise modifying Article 2, Article 3, Article 8, Article 9 or this Article 13 of these Articles of Incorporation; or
- (p) exercising voting rights or any other rights under applicable laws in respect to the shares in MEIJI TMK which (i) would have the effect that MEIJI TMK no longer remains a Single Purpose Entity (as defined in the Bond Terms and Conditions), (ii) approve or ratify any Significant Action (as defined in the Bond Terms and Conditions) with respect to MEIJI TMK or (iii) would have the effect that further directors are appointed in MEIJI TMK apart from the independent director or have the effect of changing or modifying the rights or qualifications of the independent director of MEIJI TMK.

**Art. 14.-** The Company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

**Art. 15.-** Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the financial statements.

**Art. 16.-** Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17.-** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

The balance may be used freely by the Partners.

Interim dividends may be distributed by the managers by observing the terms and conditions under the law and these articles.

**Art. 18.-** At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners. The powers and remuneration of such liquidators will also be determined by the Partners.

**Art. 19.-** The Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

#### *Declaration*

The undersigned notary states that the specific conditions of article 183 of the Companies Act of 18 September 1933 are satisfied.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-mentioned parties have subscribed for the shares as follows:

1.- The company GP HOLDING CPMPANY, S.à r.l., having its registered office at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, one hundred and ninety-nine shares . . . . .	199
2.- The company JAPAN PROPERTIES, LLC, having its registered office at Delaware 19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, (United States of America), one share . . . . .	1
Total: two hundred shares . . . . .	200

All these shares are fully paid up by payments in cash such that the sum of twenty thousand United States Dollars (20,000.- USD) is from now on at the free disposal of the company, proof whereof having been given to the officiating notary, who bears witness expressly to this fact.

#### *Special dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2005.

#### *Expenses*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euros.

For the purposes of the registration the amount of the capital is evaluated at 15,411.88 EUR.

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the company, the aboved-named partners took the following resolutions:

1. The company is to have two managers.

2. The following persons are appointed as managers:

- Mr James Quille, general manager LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES, born in London, (United Kingdom), on the 24th of February 1951, residing in London SW31LA, 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, (United Kingdom);
- Mrs. Julie Mossong, company secretary, born in Wirksworth, (United Kingdom), on the 30th of April 1965, residing in L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

3.- The company PricewaterhouseCoopers, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R. C. Luxembourg section B number 65,477), is appointed as auditors.

4.- The mandates of the managers and the auditor shall be valid until the date of the annual general meeting approving the financial statements of 2005.

5. The registered office is to be situated in Luxembourg at L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

#### Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory known to the notary, by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary, the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société GP HOLDING COMPANY, S.à.r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 69.920, ici représentée par Madame Sabine Hinz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 8 novembre 2004.

2.- La société JAPAN PROPERTIES, LLC, ayant son siège social à Delaware 19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, (Etats-Unis d'Amérique), ici représentée par Madame Sabine Hinz, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée le 8 novembre 2004.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles constituent par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup>.**- Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite (ensemble, les «Associés»), une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (la «Société»).

**Art. 2.-** Le seul et unique objet de la Société, et la nature des affaires à mener ou promouvoir par la Société, est (i) d'acquérir, être propriétaire de, détenir, ou acheter, vendre ou disposer des actions (the «Actions TMK») de MEIJI PROPERTIES TMK, une tokutei mokuteki kaisha (MEIJI TMK), exercer les droits de vote liés au Actions TMK ainsi qu'exercer tous les droits appartenant à un détenteur d'Action TMK, (prises collectivement, les «Activités»), (ii) délivrer, exécuter des documents signés liés à l'émission par MEIJI TMK d'obligations spécifiques à SHINSEI BANK, LIMITED, et ses successeurs et cessionnaires (collectivement, les «Obligataires»), (iii) délivrer et exécuter des documents signés liés à tout emprunt reçu par la Société en relation avec ses Activités (ces documents, les «Documents d'Emprunt») et (iv) exécuter tout acte annexe à ce qui précède. La Société n'entreprendra aucune affaire non liée à ce qui précède et n'aura aucun actif non lié à ce qui précède.

**Art. 3.-** La Société (i) ne mélangera pas ses actifs avec ceux de ses affiliées, (ii) ne garantira, ni ne deviendra tenue des dettes d'aucune autre entité, ni n'octroiera de crédits ou actifs disponibles pour satisfaire les obligations d'autrui, (iii) n'acquerra aucune obligation, titre d'aucun propriétaire d'actions ou détenteur de droits bénéficiaires en cette personne, (iv) ne mettra en gage ou ne nantira pas ses actifs au profit de toute autre personne que l'Obligataire ou n'accordera aucun prêt ou avance à toute autre personne que celles permises en vertu des Documents d'Emprunt et les Termes et Conditions des Obligations (telles que définies ci-après), (v) maintiendra un capital adéquat à la lumière des transactions envisagées, (vi) ne supportera aucune dette autre que celles permises en vertu des Termes et Conditions des Obligations, (vii) gardera les livres, archives, comptes, états financiers, matériel de bureau, factures et chèques et préparera les déclarations fiscales qui sont distinctes de toute autre personne, (viii) se conformera aux prescriptions des présents Statuts, (ix) se considérera comme une personne séparée et distincte de chaque autre personne, gèrera ses affaires en son propre nom et corrigera tout malentendu connu concernant cette identité distincte, (x) paiera ses dettes à partir de ses fonds propres et effectuera tout paiement raisonnable en relation avec l'espace de bureau partagé, (xi) maintiendra un nombre suffisant d'employés, s'il y a lieu, et/ou agents à la lumière des transactions envisagées et (xii) observera toutes les formalités sociétaires applicables à tous les aspects matériels.

**Art. 4.-** La Société est constituée pour une durée indéterminée. La constitution est effective à compter de ce jour.

**Art. 5.-** La société prend la dénomination de TOKYO PROPERTIES, S.à r.l.

**Art. 6.-** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents., le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

**Art. 7.-** Le capital social est fixé à vingt mille Dollars US (20.000,-USD), représenté par deux cents (200) parts sociales de cent Dollars US (100,-USD) chacune.

**Art. 8.-** Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées à des nouveaux Associés que moyennant l'adoption d'une décision prise en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Nonobstant ce qui précède, à tout moment avant le paiement intégral des obligations de MEIJI TMK aux Obligataires en relation avec (i) un certain Contrat d'Acquisition d'Obligations Spécifiées, daté du ou aux environs du 17 novembre 2004, conclu entre MEIJI TMK et l'Obligataire (le «Contrat d'Acquisition d'Obligations Spécifiées»), en vertu duquel l'Obligataire a accepté d'acquiescer et MEIJI TMK a accepté d'émettre certaines obligations spécifiées (lesquelles obligations spécifiées, afin d'éviter tout doute, incluront toutes obligations spécifiées additionnelles émises en vertu de ce dernier), (ii) les Termes et Conditions des Obligations Spécifiées annexés au Contrat d'Acquisition d'Obligations Spécifiées (les «Termes et Obligations des Obligations») et (iii) les autres Documents de l'opération (tels que définis par les Termes et Conditions des Obligations, les «Documents de l'Opération des Obligations»), toutes les actions de la Société détenues par l'Associé Japan Properties, LLC à la date de la constitution de la Société ne peuvent être cédées à une autre personne (y compris un autre Associé) sans l'accord unanime des tous les Associés.

**Art. 9.-** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 10.-** Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 11.-** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non, nommés par les Associés.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet autres que ceux spécifiés à l'Article 13 ci-dessous.

Les résolutions signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, chaque gérant peut engager par sa seule signature la Société.

**Art. 12.-** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.-** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Nonobstant tout terme ou disposition des présents statuts ou tout autre document régissant la constitution, la gestion, ou le fonctionnement de la Société, à tout moment avant le paiement intégral de toutes les obligations de MEIJI TMK à l'Obligataire en relation avec (i) le Contrat d'Acquisition d'Obligations Spécifiées, (ii) les Termes et Conditions des Obligations et (iii) les Documents de l'Opération des Obligations, le vote unanime et favorable de tous les Associés de la Société sera requis pour toutes les matières suivantes (collectivement, les «Matières Requirant le Vote Unanime»):

(a) le fait de causer, le dépôt ou le consentement à déposer une demande de déclaration de faillite ou d'insolvabilité ou autrement causer, instituer ou consentir à un Evènement d'Insolvabilité (tel que défini dans les Termes et Conditions des Obligations, un «Evènement d'Insolvabilité»);

(b) la conclusion d'une transaction en relation avec ou la cession de tout ou d'une partie substantielle des actifs de la Société;

(c) solliciter, consentir approuver ou acquiescer à une requête, demande, procédure ou un redressement ou la nomination d'un tuteur, un administrateur de biens, un superviseur, inspecteur, dépositaire ou receveur de la Société pour tout ou une partie substantielle de ses actifs;

(d) stipuler ou consentir à une saisie conservatoire, une exécution ou toute autre saisie judiciaire de (ou une procédure de saisie, exécution ou confiscation) tout ou une partie substantielle des actifs de la Société;

(e) le fait de ne plus être en mesure de payer ses dettes de manière générale lorsque ces dettes sont dues ou le fait d'admettre à un créancier son incapacité à payer ses dettes de manière générale;

(f) consolider ou fusionner la Société avec une autre personne;

(g) dissoudre, réorganiser ou liquider la Société;

(h) vendre tout actif de la Société, excepté ce qui est permis en vertu des Documents de l'Opération des Obligations, ou acquiescer tout ou une partie substantielle des actifs d'une autre personne;

(i) engager la Société dans toute affaire, excepté les activités visées ici;

(j) emprunter ou émettre des obligations est interdit en vertu des termes des Documents de l'Opération des Obligations;

(k) (i) garantir ou supporter les obligations résultant des dettes de toute autre entité ou octroyer des crédits ou des actifs disponibles pour satisfaire les obligations d'autrui; (ii) acquérir des obligations ou des titres de tout propriétaire d'actions ou des droits bénéficiaires en cette personne; et (iii) ne mettra en gage ou ne nantira pas ses actifs au profit de toute autre personne que l'Obligataire ou n'accordera aucun prêt ou avance à toute autre personne que celles permises en vertu des Documents de l'Opération des Obligations;

(l) approuver un plan de restructuration ou de réorganisation pour la Société;

(m) faire ou approuver des distributions de dividendes interdits en vertu des Termes et Conditions des Obligations;

(n) causer ou permettre à MEIJI TMK d'engager des employés;

(o) modifier, reformuler, réviser ou autrement modifier les Article 2, Article 3, Article 8, Article 9 ou cet Article 13 des présents Statuts; ou

(p) exercer les droits de vote ou tout autre droit en vertu des lois applicables en ce qui concerne les actions dans MEIJI TMK qui (i) auraient pour effet que MEIJI TMK ne soit plus une Entité à But Unique (tel que défini dans les Termes et Conditions des Obligations), (ii) approuvent ou ratifient une Action Significative (telle que définie dans les Termes et Conditions des Obligations) en relation avec MEIJI TMK ou (iii) auraient pour effet que les administrateurs additionnels soient nommés dans MEIJI TMK séparément de l'administrateur indépendant ou auraient pour effet de changer ou modifier les droits ou qualifications de l'administrateur indépendant de MEIJI TMK.

**Art. 14.-** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 15.-** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

**Art. 16.-** Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.-** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des Associés.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués par les gérants selon les termes et conditions prescrits par la loi et les présents statuts.

**Art. 18.-** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou nom, nommés par les Associés.

Les pouvoirs et émoluments de ces liquidateurs seront fixés par les Associés.

**Art. 19.-** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sont remplies.

#### *Souscription et libération*

Les statuts ayant été établis, les comparantes mentionnées ci-devant ont souscrits les parts sociales comme suit:

1.- La société GP HOLDING COMPANY, S.à.r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri, cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales . . . . .	199
2.- La société JAPAN PROPERTIES, LLC, ayant son siège social à Delaware 19808, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, (Etats-Unis d'Amérique), une part sociale . . . . .	1
Total: deux cents parts sociales. . . . .	200

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de vingt mille dollars US (20.000,- USD) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2005.

#### *Evaluation - Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 15.411,88 EUR.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la société, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à deux.

2. Sont nommés gérants:

- Monsieur James Quille, general manager LEND LEASE GLOBAL PROPERTIES SICAF, né à Londres, (Royaume-Uni), le 24 février 1951, demeurant à Londres SW31LA, 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, (Royaume-Uni);

- Madame Julie Mossong, secrétaire de société, née à Wirksworth, (Royaume-Uni), le 30 avril 1965, demeurant à L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

3. Est nommé commissaire aux comptes:

La société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R. C. Luxembourg section B numéro 65.477).

4. Les mandats des gérants et du commissaire aux comptes resteront valides jusqu'à l'assemblée générale annuelle agréant les comptes financiers de 2005.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard Prince Henri.

*Constatation*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont l'acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2004, vol. 529, fol. 82, case 11. – Reçu 154,12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2004

J. Seckler.

(097717.3/231/373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**NCH WORLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.241.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 4 août 2004*

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 avril 2010:

*Signatures de catégorie A:*

- Monsieur Paolo Ottani, administrateur de sociétés, demeurant 59 Strada Maggiore, 40 125 Bologna (Italie)
- Madame Meris Pareschi, administrateur de sociétés, demeurant 59 Strada Maggiore, 40 125 Bologna (Italie)

*Signatures de catégorie B:*

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 avril 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04491. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094838.3/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**NCH WORLD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 66.241.

Le bilan au 30 avril 2004, enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04487 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Signature.

(094836.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.



**CLAUDIA GELENIA WOHN**avantg**ART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8229 Mamer, 6, rue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 63.449.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2004, réf. LSO-AW01284, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour compte de CLAUDIA GELENIA, S.à r.l.*

FIDUPLAN S.A.

Signature

(090083.3/752/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**CIVEN BUYOUT III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 104.324.

STATUTES

In the year two thousand and four, on the twelfth day of November.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

- (1) Third Cinven Fund (No 1) Limited Partnership,
  - (2) Third Cinven Fund (No 2) Limited Partnership,
  - (3) Third Cinven Fund (No 3) Limited Partnership,
  - (4) Third Cinven Fund (No 4) Limited Partnership,
  - (5) Third Cinven Fund (No 5) Limited Partnership,
- each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No1) Limited Partnership, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No 1) Limited.
- (6) Third Cinven Fund Dutch (No 1) Limited Partnership,
  - (7) Third Cinven Fund Dutch (No 2) Limited Partnership,
  - (8) Third Cinven Fund Dutch (No 3) Limited Partnership,
- each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No 2) Limited Partnership, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No 2) Limited,
- (9) Third Cinven Fund US (No 1) Limited Partnership,
  - (10) Third Cinven Fund US (No 2) Limited Partnership,
  - (11) Third Cinven Fund US (No 3) Limited Partnership,
  - (12) Third Cinven Fund US (No 4) Limited Partnership,
  - (13) Third Cinven Fund US (No 5) Limited Partnership,
- each acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No 3) Limited Partnership, in turn acting by its General Partner, Cinven Capital Management (TF No 3) Limited.

Each of the above with place of business at Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, EC 2N 1 EH London, United Kingdom,

and each represented by Maître François Felten, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 11th November, 2004 which shall be registered together with the present deed.

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company CIVEN BUYOUT III, S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name CIVEN BUYOUT III, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

**Art. 6.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

**Art. 7.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

*Vis-à-vis* third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of any two of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any two of the managers.

**Art. 8.** The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

**Art. 9.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

**Art. 10.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on 5th June at 11:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 11.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 12.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers (except for the first accounting year which starts on the date of incorporation and ends on 31st December 2005).

**Art. 13.** The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 14.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 15.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 16.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 17.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

- sixty-five (65) shares by Third Cinven Fund (No 1) L.P., aforementioned;
- sixty-eight (68) shares by Third Cinven Fund (No 2) L.P., aforementioned;
- seventeen (17) shares by Third Cinven Fund (No 3) L.P., aforementioned;
- seventy-eight (78) shares by Third Cinven Fund (No 4) L.P., aforementioned;
- fifty-eight (58) shares by Third Cinven Fund (No 5) L.P., aforementioned;
- three (3) shares by Third Cinven Fund Dutch (No 1) L.P., aforementioned;
- ten (10) shares by Third Cinven Fund Dutch (No 2) L.P., aforementioned;
- seven (7) shares by Third Cinven Fund Dutch (No 3) L.P., aforementioned;
- thirty-four (34) shares by Third Cinven Fund US (No 1) L.P., aforementioned;
- fifty-five (55) shares by Third Cinven Fund US (No 2) L.P., aforementioned;
- thirty-one (31) shares by Third Cinven Fund US (No 3) L.P., aforementioned;
- thirty-seven (37) shares by Third Cinven Fund US (No 4) L.P., aforementioned and
- thirty-seven (37) shares by Third Cinven Fund US (No 5) L.P., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

#### *Extraordinary general meeting*

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 8-10 rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
2. The following persons are named managers (with joint signature power) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Mr Simon Nicholas Rowlands, manager, born in Bebington, England, on 6 June 1957, residing at 13, Cupar Road, London SW11 4JW, United Kingdom

Mr David Robert Barker, manager, born in Carshalton, England, on 15 January 1968, residing at 60 Woodwarde Road, Dulwich, London SE22 8UL, United Kingdom.

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2005.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with Us, the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg),

Ont comparu:

(1) Third Cinven Fund (No 1) Limited Partnership

(2) Third Cinven Fund (No 2) Limited Partnership

(3) Third Cinven Fund (No 3) Limited Partnership

(4) Third Cinven Fund (No 4) Limited Partnership

(5) Third Cinven Fund (No 5) Limited Partnership,

agissant chacun par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No 1) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No 1) Limited,

(6) Third Cinven Fund Dutch (No 1) Limited Partnership

(7) Third Cinven Fund Dutch (No 2) Limited Partnership

(8) Third Cinven Fund Dutch (No 3) Limited Partnership,

agissant chacun par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No 2) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No 2) Limited,

(9) Third Cinven Fund US (No 1) Limited Partnership

(10) Third Cinven Fund US (No 2) Limited Partnership

(11) Third Cinven Fund US (No 3) Limited Partnership

(12) Third Cinven Fund US (No 4) Limited Partnership

(13) Third Cinven Fund US (No 5) Limited Partnership,

agissant chacun par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No 3) Limited Partnership, agissant à son tour par son General Partner, Cinven Capital Management (TF No 3) Limited).

Chacun des précités a son siège social à Pinners Hall, 105-108 Old Broad Street, EC 2N 1 EH London, Royaume-Uni, et chacun représenté par Maître François Felten, avocat à la Cour, en vertu d'une procuration datée du 11 novembre qui sera enregistrée ensemble avec le présent acte.

Lesquels comparants agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée CINVEN BUYOUT III S.à r.l. qui est constituée par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de CINVEN BUYOUT III, S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par la vente, l'échange ou par un autre moyen d'actions, d'obligations, de certificats de créance, de notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pour cent du capital social de la Société.

**Art. 7.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (*ad nutum*) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné aux gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, e-mail ou télégramme ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par deux des gérants.

**Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 10.** Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement tenue ou toute résolution circulaire valable (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une

deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 5 juin à 11:00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 12.** Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérant établit les comptes annuels au 31 décembre (sauf pour la première année fiscale qui commence à la date de constitution et se termine le 31 décembre 2005).

**Art. 13.** Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 14.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 16.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 17.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes

- soixante-cinq (65) parts sociales par Third Cinven Fund (No 1) L.P., prémentionné;
- soixante-huit (68) parts sociales par Third Cinven Fund (No 2) L.P., prémentionné;
- dix-sept (17) parts sociales par Third Cinven Fund (No 3) L.P., prémentionné;
- soixante-dix-huit (78) parts sociales par Third Cinven Fund (No 4) L.P., prémentionné;
- cinquante-huit (58) parts sociales par Third Cinven Fund (No 5) L.P., prémentionné;
- trois (3) parts sociales par Third Cinven Fund Dutch (No 1) L.P., prémentionné;
- dix (10) parts sociales par Third Cinven Fund Dutch (No 2) L.P., prémentionné;
- sept (7) parts sociales par Third Cinven Fund Dutch (No 3) L.P., prémentionné;
- trente-quatre (34) parts sociales par Third Cinven Fund US (No 1) L.P., prémentionné;
- cinquante-cinq (55) parts sociales par Third Cinven Fund US (No 2) L.P., prémentionné;
- trente et une (31) parts sociales par Third Cinven Fund US (No 3) L.P., prémentionné;
- trente-sept (37) parts sociales par Third Cinven Fund US (No 4) L.P., prémentionné et
- trente-sept (37) parts sociales par Third Cinven Fund US (No 5) L.P., prémentionné.

Les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement payées en espèces à ce que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (avec pouvoir de signature conjointe) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Monsieur Simon Nicholas Rowlands, gérant, né à Bebington, Angleterre le 6 juin 1957, demeurant à 13, Cupar Road, London SW11 4JW, Royaume-Uni

Monsieur David Robert Barker, gérant, né à Carshalton, England le 15 janvier 1968, demeurant à 60 Woodwarde Road, Dulwich, London SE22 8UL, Royaume-Uni.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2005.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes mentionnées ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: F. Felten, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 18 novembre 2004, vol. 429, fol. 35, case 10. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): A. Muller.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 novembre 2004.

H. Hellinckx.

(097022.3/242/375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**CONSTRUCTION MARKETS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.640.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le mardi 26 octobre 2004 à 15.00 heures:

- que Madame Johanna Mozer, avocat à la Cour, demeurant à L-4133 Esch-sur-Alzette, a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Henri Hellinckx, démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale statutaire en 2006.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07503. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(090174.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

**ASTROBAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., Société Anonyme,  
(anc. ASTROBAL CONSEIL S.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.965.

*Extrait des délibérations du Conseil d'Administration du 1<sup>er</sup> avril 2004*

Monsieur Geoffroy Vermeire a été coopté Administrateur et nommé Président dudit Conseil, en remplacement de Monsieur Peter De Proft, démissionnaire.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 avril 2004*

L'Assemblée a nommé, pour un an, Réviseur d'Entreprises PricewaterhouseCoopers, en remplacement de la société MAZARS.

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité le mandat des Administrateurs pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

Monsieur Geoffroy Vermeire

Monsieur Aymon Detroch

Monsieur Philippe Druart

Monsieur Marc Moles Le Bailly

Monsieur Claude Roelandt

Commissaire aux Comptes

PricewaterhouseCoopers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

BANQUE DE LUXEMBOURG, S.A.

N. Uhl

*Fondé de pouvoir-principal*

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05211. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hatmann.*

(094792.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**SCHROEDER & ASSOCIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 69.336.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 21 juillet 2004*

Le Conseil d'Administration procède à la nomination de deux fondés de pouvoir:

1. Les fonctions de fondé de pouvoir pour le service «Topographie» sont conférées à Monsieur Christian Boulle. Les offres de service, les contrats d'ingénieur ainsi que tous les documents administratifs et techniques doivent être contre-signés par un administrateur.

2. Les fonctions de fondé de pouvoir pour le service «Topographie» sont conférées à Monsieur Claude Rauchs. Les offres de service, les contrats d'ingénieur ainsi que tous les documents administratifs et techniques doivent être contre-signés par un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Le mandataire de la société*

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05175. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(094984.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**SCHROEDER & ASSOCIES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.  
R. C. Luxembourg B 69.336.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 novembre 2004.

Signature.

(094994.3/727/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**ACMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 88.203.

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 15 novembre 2004:

\* Que l'administrateur TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., RCS Luxembourg n° B 94.029, ayant son siège social au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat le 15 novembre 2004;

\* Que l'administrateur Madame Polyxéni Kotoula, administrateur de société, née le 30 novembre 1973 à Athènes, Grèce, ayant son adresse professionnelle au 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat le 15 novembre 2004;

\* Que INTERAUDIT, S.à r.l., RCS n° B 29.501, ayant son siège social au 119, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, démissionne avec effet immédiat le 15 novembre 2004;

\* Que les administrateurs suivants ont été élus pour la première fois avec effet immédiat le 15 novembre 2004 pour une période renouvelable d'un an prenant immédiatement fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005 et qui délibérera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2004:

- Monsieur Jean Quintus, né à Peppange, Grand-Duché du Luxembourg, le 2 novembre 1939, administrateur de société, domicilié 11, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette, Grand-Duché du Luxembourg, et

- Monsieur Jos Winandy, né à Ettelbruck, Grand-Duché du Luxembourg, le 16 février 1946, administrateur de société, domicilié 92, rue de l'Horizon, place St. Hubert, L-5960 Itzig, Grand-Duché du Luxembourg.

\* Que VO CONSULTING LUXEMBOURG S.A., 8, rue Haute, L-4963 Clemency, Grand-Duché du Luxembourg, RCS Luxembourg n° B 61.459 a été nommé Commissaire pour la première fois avec effet immédiat le 15 novembre 2004 pour une période renouvelable d'un an prenant immédiatement fin lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2005 et qui délibérera sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2004.

\* Que le siège social de la société est transféré avec effet immédiat le 15 novembre 2004 au 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

*Pour la société*

S. Robert

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06152. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(095854.3/805/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2004.



**CONSTRUCTION MARKETS HOLDING, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 78.640.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2004, réf. LSO-AV07505, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(090177.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2004.

---

**TAUFIN INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R. C. Luxembourg B 52.951.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 novembre 2004*

*Première résolution*

«omissis»

*Deuxième résolution*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Patrick Ehrhardt de sa fonction de président du Conseil, décide d'accepter cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

*Troisième résolution*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Luca Lazzati, demeurant à Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

TAUFIN INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05479. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094906.3/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

---

**SIXTEEN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 68.163.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 15 octobre 2004*

*Résolution*

L'assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Christophe Velle décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 7 mai 2003.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2004 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Giovanni Mazzarolo, entrepreneur, demeurant à Asolo (TV) Italie, président;

M. Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

M. Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

*Commissaire aux comptes:*

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05465. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(094908.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

---

**HUXTON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 64.506.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 12 octobre 2004 que:

1) Les mandats des deux administrateurs:

- Alain Lorang, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias;
  - Marie-Béatrice Wingerter De Santeul, demeurant à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias;
- ont été reconduits pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

2) Suite à la démission de l'administrateur LEX FIDEI LTD de ses fonctions, a été nommé nouvel administrateur en remplacement la société FINANCIERE DES DAHLIAS HOLDING S.A.H., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

3) Le mandat du commissaire EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à L-1361 Luxembourg, 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, a été reconduit pour une période de six ans se terminant à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. LSO-AW03144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(094953.3/835/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**VADIM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 11A, rue de Bonnevoie.  
R. C. Luxembourg B 101.012.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 7 octobre 2004*

1. L'Assemblée décide, avec effet immédiat, de révoquer de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de la société, Monsieur Joseph Di Saia et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administrateur Monsieur Alain Jacques Lecerf, né le 3 octobre 1973 à St. Mard (Belgique) et résidant à Villerupt (France), 20, rue Jean Jacques Rousseau. Le nouvel administrateur terminera le mandat de celui qu'il remplace.

3. L'Assemblée nomme aux fonctions d'Administrateur-Délégué pour l'activité hôtelière de la société, Madame Elena Tatarintseva, née le 10 février 1961 à Moscou (Russie) et demeurant à L-8540 Ospern, 10, rue de la Croix, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2004.

VADIM LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 novembre 2004, réf. LSO-AW00220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095001.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**EURO CONTINENTAL CORPORATION HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 49.355.

IAS CONSULTING LIMITED hereby resigns as Statutory auditor of the Company named above and confirm that it has no claim against the Company for loss of office, or any other reason with effect from the date specified on this letter.

La société IAS CONSULTING LIMITED démissionne de son poste de Commissaire aux comptes de la société ci-dessus dénommée et confirme qu'elle n'a aucune revendication contre la société concernant la perte du bureau, ou de n'importe quelle autre raison avec effet la date indiquée sur cette lettre.

Le 27 août 2004.

IAS CONSULTING LIMITED

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2004, réf. LSO-AW04798. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097206.2//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**SLTI, S.à r.l., SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE,  
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.  
R. C. Luxembourg B 61.024.

*Assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 17 octobre 2003*

Les soussignés:

1.- Monsieur Joseph Puleo, technicien-tuyauteur, demeurant à Thionville (F),  
2.- Monsieur Calogero Broccia, technicien-soudeur, demeurant à Fameck (F),  
agissant en leurs qualité de seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée SOCIÉTÉ LUXEMBOURGEOISE DE TUYAUTERIE INDUSTRIELLE, S.à r.l. avec siège social à Frisange, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Molitor de Mondorf-les-Bains en date du 24 septembre 1997.

Se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils acceptent la démission du gérant technique Monsieur Joseph Puleo, susdit, et lui donnent décharge de ses fonctions.

*Deuxième résolution*

Ils nomment Monsieur Joseph Puleo, susdit, aux fonctions de gérant administratif de la Société. La fonction de gérant administratif ne sera pas rémunérée.

*Troisième résolution*

La Société sera engagée par la signature individuelle du gérant administratif.  
Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frisange, le 11 octobre 2003.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2003, réf. LSO-AJ06652. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095000.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**C.P.G., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R. C. Luxembourg B 79.971.

La FIDUCIAIRE SASSEL & ZIMMER S.C. dénonce avec effet immédiat le siège social de la Société à Responsabilité Limitée C.P.G., S.à r.l.

Luxembourg, le 16 novembre 2004.

R. Zimmer.

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW05171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097593.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

**NIVEOLE III S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.057.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 novembre 2004 que:

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous n° B 94.029, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de M. Armin Kirchner, administrateur démissionnaire.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous n° B 94.030, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de M. Hugo Neuman, administrateur démissionnaire.

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. achèveront les mandats de ses pré-décesseurs et ses cooptations seront soumises pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095012.3/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**NIVEOLE II S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 93.056.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 22 novembre 2004 que:

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous n° 94.029, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommée administrateur en remplacement de M. Armin Kirchner, administrateur démissionnaire.

TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., société anonyme, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous n° B 94.030, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri, est nommé administrateur en remplacement de M. Hugo Neuman, administrateur démissionnaire.

TMF SECRETARIAL SERVICES S.A. et TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A. achèveront les mandats de ses prédécesseurs et ses cooptations seront soumises pour ratification à la prochaine assemblée générale des actionnaires. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

Pour avis conforme

TMF CORPORATE SERVICES S.A.

Administrateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05650. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095009.3/805/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**SPRING 96 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 56.524.

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SPRING 96 S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 56.524,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 8 octobre 1996, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 650 du 14 décembre 1996,

ayant un capital social de deux cent vingt-cinq millions de lires italiennes (ITL 225.000.000,-), représenté par deux cent vingt-cinq (225) actions d'une valeur nominale de un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-), entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Spadafora, licenciée en droit, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Elodie Mantilaro, employée privée, demeurant professionnellement à L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
  - 2.- Décision de modifier la devise d'expression du capital social en euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à cent seize mille deux cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 116.202,80).
  - 3.- Réduction du capital social à concurrence du montant de deux cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 202,80) pour le porter de son montant actuel de cent seize mille deux cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 116.202,80) au montant de cent seize mille euros (EUR 116.000,-) par affectation du montant de deux cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 202,80) au compte des réserves.
  - 4.- Fixation d'une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de cent seize mille euros (EUR 116.000,-) est divisé en mille cent soixante (1.160) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.
  - 5.- Autorisation au conseil d'administration de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.
  - 6.- Fixation d'un capital autorisé d'un montant de deux millions euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.
  - 7.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.
  - 8.- Modification du premier alinéa de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- Art. 1<sup>er</sup>. (Alinéa 1).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SPRING 96 S.A.
- 9.- Mandat au Conseil d'Administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établie une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier la devise d'expression du capital social en Euros avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2004, de sorte que le capital social s'élève actuellement à cent seize mille deux cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 116.202,80).

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide une réduction du capital social à concurrence du montant de deux cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 202,80) pour le porter de son montant actuel de cent seize mille deux cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 116.202,80) au montant de cent seize mille euros (EUR 116.000,-) par affectation du montant de deux cent deux euros quatre-vingt cents (EUR 202,80) au compte des réserves.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de fixer une nouvelle valeur nominale d'un montant de cent euros (EUR 100,-) par action, de sorte que le capital social au montant de cent seize mille euros (EUR 116.000,-) est divisé en mille cent soixante (1.160) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Cinquième résolution*

L'assemblée autorise le conseil d'administration en vue de procéder à l'augmentation du capital dans le cadre du capital autorisé pour une nouvelle durée de cinq (5) ans à partir de la publication du présent acte, suivant les modalités d'usage.

*Sixième résolution*

L'assemblée générale décide la fixation d'un capital autorisé d'un montant de deux millions euros (EUR 2.000.000,-), représenté par vingt mille (20.000) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

*Septième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée générale décide de modifier en conséquence l'article 3 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 3.** Le capital social est fixé à cent seize mille euros (EUR 116.000,-), divisé en mille cent soixante (1.160) actions de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé pourra être porté de son montant actuel à deux millions euros (EUR 2.000.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>. Alinéa 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SPRING 96 S.A.

*Neuvième résolution*

Le Conseil d'Administration est mandaté d'exécuter les présentes résolutions et tous pouvoirs lui sont accordés à cet effet.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: J. Lambert, S. Spadafora, E. Mantilaro, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 novembre 2004, vol. 358, fol. 29, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J.-M. Miny.*

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 novembre 2004.

H. Beck.

(096090.3/201/116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**SPRING 96 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 56.524.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 novembre 2004.

H. Beck.

(096091.3/201/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**BÜKO IMMOBILIEN S.A., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.  
H. R. Luxemburg B 104.346.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendvier, den neunundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Georges d'Huart, mit Amtswohnsitz zu Pétange.

Sind erschienen:

1) Herr Karl Günther König, Kaufmann, geboren am 19. Dezember 1945 in Selters (D), wohnhaft in L-1611 Luxemburg, 9, avenue de la Gare

2) Die Gesellschaft EUROCONSEIL S.A., mit Sitz auf den Seychellen, Oliaji Trade-Centre Francis Rachel Street, Victoria-Mahe, hier vertreten durch Herrn Romain Zimmer, wohnhaft in L-1260 Luxembourg, 20-22, rue de Bonnevoie, auf Grund einer Vollmacht, welche gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparenten, handelnd wie folgt, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft festgelegt haben.

**Art. 1.** Es wird andurch eine Aktiengesellschaft gegründet unter der Bezeichnung BÜKO IMMOBILIEN S.A.

Der Sitz dieser Gesellschaft wird Luxemburg sein. Er kann durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden. Ihre Dauer ist auf unbeschränkte Dauer festgelegt.

**Art 2.** Der Zweck der Gesellschaft ist:

An- und Verkauf, Vermittlung und Entwicklung von Immobilien im In- und Ausland, Verwaltung von Gebäuden jeglicher Art, sowie alle dazugehörigen finanziellen, wirtschaftlichen und industriellen Aktivitäten.

**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR), und ist eingeteilt in hundert (100) Aktien von je dreihundertzehn Euro (310,- EUR).

Diese Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1) Herr Karl Günther König, vorbenannt 50 Aktien. ....	50 Aktien
2) Die Gesellschaft EUROCONSEIL S.A., vorbenannt 50 Aktien. ....	50 Aktien

Total: 100 Aktien ..... 100 Aktien

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Sämtliche Aktien sind auf den Namen.

Spezialvollmacht wird andurch den Verwaltungsrat gegeben um bei Neuausgabe von Aktien auf das Vorzugsrecht der vorherigen Gesellschafter zu verzichten.

Der Verwaltungsrat kann einen Bevollmächtigten bestellen um die Aktienzeichnungen einzutragen, den Preis der Aktien, entsprechend der Kapitalerhöhung in Empfang zu nehmen und die Satzung entsprechend abändern zu lassen.

Die Gesellschaft ist befugt mit Genehmigung der Generalversammlung der Aktionäre und unter den gesetzlichen Bestimmungen seine eigenen Aktien zurückzukaufen.

**Art. 4.** Die Verwaltung der Gesellschaft untersteht einem Rate von mindestens drei Mitgliedern, Teilhabern oder Nichtteilhabern, die für die Dauer von sechs Jahren ernannt sind.

**Art. 5.** Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, alle zur Verwirklichung des Gesellschaftsgegenstandes notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen, mit Ausnahme jener, die durch das Gesetz oder die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Für wichtige Entscheidungen ist die Zustimmung der Kommissare benötigt.

Der Verwaltungsrat kann nur dann in rechtsgültiger Weise beraten und entscheiden, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend ist. Seine Beschlüsse werden mit Stimmenmehrheit gefasst.

**Art. 6.** Die Generalversammlung und/oder der Verwaltungsrat kann einem Verwalter, Direktor, Geschäftsführer oder einem anderen Vertreter seine Vollmachten übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift einer der beiden delegierten Verwaltungsratsmitglieder (administrateurs-délégués) verpflichtet oder durch die gemeinsame Unterschrift zweier Verwaltungsratsmitglieder, womit einer der beiden delegierten Verwaltungsratsmitglieder obligatorisch mit unterzeichnen muss.

**Art. 7.** Die Überwachung der Gesellschaft untersteht einem oder mehreren Kommissaren, welche für die Dauer von sechs Jahren ernannt werden.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Anzahlungen auf Dividenden mit Genehmigung des oder der Kommissare auszuzahlen.

**Art. 9.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember. Ausnahmsweise beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2004.

**Art. 10.** Die Generalversammlung der Aktionäre der rechtmässig gegründeten Gesellschaft vertritt alle Aktionäre des Gesellschaft. Sie hat die ausgedehntesten Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen und zu genehmigen, die die Gesellschaft betreffen. Sie befindet namentlich über die Verwendung und Verteilung des Reingewinns. Jeder Aktionär hat das Recht persönlich oder durch einen Bevollmächtigten an den Beschlüssen der Versammlung teilzunehmen.

**Art. 11.** Die jährliche Generalversammlung der Aktionäre tritt von Rechts wegen am Gesellschaftsitz, oder an jedem anderen, in den Einberufungen angegebenen Ort am zweiten Dienstag des Monats Mai um 14.00 Uhr zusammen. Somit findet die erste Generalversammlung im Jahre 2005 statt.

**Art. 12.** Das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und dessen Abänderungen erhalten ihre Anwendung überall, wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Der instrumentierende Notar erklärt den Bestand der in Art. 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften aufgeführten Bedingungen geprüft zu haben und bescheinigt ausdrücklich deren Erfüllung.

Der Betrag der Spesen, Ausgaben, Vergütungen oder Unkosten, irgendwelcher Art, welche die Gesellschaft zu tragen hat, oder mit welchen sie ob ihrer Gründung belastet wird, beläuft sich ungefähr auf die Summe von eintausendvierhundertundzwanzig Euro (1.420,- EUR).

#### *Aussergewöhnliche Generalversammlung*

Alsdann treten die erschienenen Gründer zu einer aussergewöhnlichen Generalversammlung, zu der sie sich als gehörig einberufen erkennen, zusammen, und, nachdem sie festgestellt haben, dass letztere rechtmässig zusammengesetzt ist, haben sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder ist auf drei festgesetzt, und die der Kommissare auf eins.

2. Zu Mitgliedern des Verwaltungsrates werden ernannt:

a) Herr Karl Günther König, vorbenannt.

b) Herr Marc König, Immobilienkaufmann, geboren am 8. August 1979 in Dernbach (D), wohnhaft in D-56410 Montabaur, Siegstraße 15

c) Herr Fritz Bücheler, Kaufmann, geboren am 18. Januar 1925 in Hamburg (D), wohnhaft in München, Südliche Aufwertsallee.

Zum Kommissar wird ernannt:

Die Gesellschaft LUXREVISION, S.àr.l., (R. C. B 40.124), mit Sitz in L-2714 Luxemburg, 6-12, rue du Fort Wallis.

3. Zu delegierten Verwaltungsratsmitgliedern (administrateurs-délégués) werden ernannt:

a) Herr Karl Günter König, vorbenannt

b) Herr Fritz Bücheler, vorbenannt.

4. Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2714 Luxemburg, 2, rue du Fort Wallis.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Petingen, in dem Amtsstube des instrumentierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. König, R. Zimmer, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2004, vol. 902, fol. 46, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 22 novembre 2004.

G. d'Huart.

(097307.3/207/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2004.

**VERTECH EMEA S.A., Société Anonyme.**  
**(anc. SUCCESS COMMUNICATION & LEADERSHIP S.A.)**  
 Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
 R. C. Luxembourg B 97.450.

L'an deux mille quatre, le douze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUCCESS COMMUNICATION & LEADERSHIP S.A., ayant son siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, R. C. Luxembourg section B numéro 97.450, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 décembre 2003, publié au Mémorial C numéro 64 du 16 janvier 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Abdul Mohsen Zeneldin, directeur, demeurant à Mezze-Damascus (Syrie).

Le président désigne comme secrétaire Madame Brigitte Siret, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Gaëlle Di Cesare, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Nouvelle répartition des actions de la société.
- 2.- Changement de la dénomination de la société en VERTECH EMEA S.A.
- 3.- Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
- 4.- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, le sous-traitement et la prestation de services dans le domaine du B.T.P., génie civil.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

5.- Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée constate qu'à la suite d'une cession d'actions sous seing privé la répartition des mille (1.000) actions de la société est la suivante:

1.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «LE 2000», cinq cents actions . . . . .	500
2.- La société de droit de Gibraltar SAT COLMADO LTD, ayant son siège social à Gibraltar, Suite 33, Victoria House, Main Street, 26, cinq cents actions . . . . .	500
<b>Total: mille actions . . . . .</b>	<b>1.000</b>

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en VERTECH EMEA S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de VERTECH EMEA S.A.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet l'achat, la vente, le sous-traitement et la prestation de services dans le domaine du B.T.P., génie civil.

La société pourra faire toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles et financières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»



*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de révoquer tous les administrateurs de la société, à savoir Monsieur Yves Back, Monsieur Yves Richez, Madame Séverine Maurice et Madame Sandrine Ballard.

*Cinquième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

1.- Monsieur Abdul Mohsen Zenelding, directeur, né à Homs (Syrie), le 9 juin 1945, demeurant à Mezze-Damascus, Zeid Ben Khatab Street, 9 (Syrie);

2.- La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R. C. Luxembourg, section B numéro 88.188;

3.- La société de droit de Gibraltar SAT COLMADO LTD, ayant son siège social à Gibraltar, Suite 33, Victoria House, Main Street, 26, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 91.412;

Leur mandat expirera lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Abdul Mohsen Zeneldin, préqualifié.

*Réunion du Conseil d'Administration*

Les membres du conseil d'administration, tous ici présents ou représentés, nomment Monsieur Abdul Mohsen Zeneldin, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Zeneldin, B. Siret, G. Di Cesare, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 novembre 2004, vol. 529, fol. 85, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 novembre 2004.

J. Seckler.

(096991.3/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

**BELLEROSE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R. C. Luxembourg B 104.320.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatre, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola, Akara Building, 24 De Castro Street, Wickhams Cay I (Iles Vierges Britanniques);

2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., ayant son siège social à Panama-City, Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street (Panama).

Les deux comparantes sont ici représentées par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher,

en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.**- Il est formé une société anonyme sous la dénomination de BELLEROSE INVESTMENT S.A..

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est fixée pour une durée illimitée.

**Art. 2.-** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat ou de toute autre manière, aussi bien que le transfert par vente, échange ou autrement de titres de toutes sortes, l'emprunt, l'avance de fonds sur prêts ainsi que la gestion et le développement de ses participations.

La société pourra participer à la création et au développement de toute société ou entreprise et pourra leur accorder toute assistance. D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et exécuter toutes opérations qu'elle jugera utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet, sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

La société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.-** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, aux choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

**Art. 4.-** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.-** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, la mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

**Art. 6.-** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.-** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 8.-** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.-** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

**Art. 10.-** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 11.-** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2005.

2.- La première assemblée générale ordinaire se tiendra en 2006.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., prédésignée, cent cinquante-cinq actions, .....	155
2.- La société de droit panaméen DAEDALUS OVERSEAS INC., prédésignée, cent cinquante-cinq actions, .....	155
Total: trois cent dix actions, .....	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Déclaration*

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), né à Ixelles (Belgique), le 4 novembre 1963, demeurant à B-6637 Fauvillers, 45, rue du Centre (Belgique);
  - b) Monsieur Riccardo Moraldi, employé privé, né à Milan (Italie), le 13 mai 1966, demeurant à L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon;
  - c) Monsieur Gianluca Ninno, fiscaliste, né à Policoro (Italie), le 7 avril 1975, demeurant à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:  
La société anonyme de droit suisse CONSOLIDA S.A., ayant son siège social à CH-6890 Chiasso, Via Louis Pasteur, 1 (Suisse), inscrite au R. C. de Mendrisio (Suisse) sous le numéro CH.524.3.001.853-2.
- 4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.
- 5.- Le siège social est fixé à L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
- 6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Thill - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 novembre 2004, vol. 529, fol. 79, case 12. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 novembre 2004.

J. Seckler.

(097014.3/231/128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2004.

### **PARTSANA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 91.901.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 22 novembre 2004 que:

Décharge spéciale est donnée à Messieurs René Schmitter et Rodolphe Gerbes, respectivement Administrateur et Commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats jusqu'au jour de leur démission.

Sont élus et réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009:

- Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg.
  - Madame Mireille Gehlen, licenciée en Administration des Affaires, demeurant à Dudelange (L).
  - Monsieur Thierry Jacob, diplômé de l'Institut de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- Est élu Commissaire aux Comptes pour la même période:
- H.R.T. REVISION S.à r.l., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2004, réf. LSO-AW05227. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(095161.3/802/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

**INVISTA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 67.097.

—  
EXTRAIT

Il résulte du transfert du siège social de la société KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l. effectué conformément à la décision du Conseil de gérance de KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l., précitée, prise en date du 20 août 2004, que les cinq millions cent quatre-vingt et un mille cinquante-huit (5.181.058) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale unitaire de cinquante dollars américains (USD 50,-) de la Société sont désormais détenues par la société KoSa US INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

En outre

Il résulte du transfert du siège social de la société KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l. effectué conformément à la décision du Conseil de gérance de KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., précitée, prise en date du 20 août 2004, que les neuf cent vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (924.399) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale unitaire de cinquante dollars (USD 50,-) de la Société sont désormais détenues par la société KoSa LUXEMBOURG, S.à r.l., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Münsbach, le 8 novembre 2004.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, TAX ADVISORY SERVICES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW01938. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095142.3/556/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 novembre 2004.

**POINT OF SALE TECHNOLOGIE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht.  
R. C. Luxembourg B 100.338.

—  
*Assemblée générale extraordinaire du 20 septembre 2004*

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme POINT OF SALE TECHNOLOGIE S.A., avec siège social à L-8070 Bertrange, 10B, Z.I. Bourmicht, constituée suivant acte reçu par le notaire sous-signé en date du 20 avril 2004, inscrite au Registre de commerce, section B, 100.338.

L'Assemblée est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Philippe Risch, administrateur de société, demeurant à Cap, qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Pierre Krippeler, employé privé, demeurant à Oberkorn. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Johny Logelin, employé privé, demeurant à Belvaux.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Révocation d'un administrateur,
- 2) Nomination d'un nouvel administrateur.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Révocation de l'administrateur Mademoiselle Sonia Diabinho Dos Santos, demeurant à L-4671 Obercorn, 37, avenue du Parc des sports.

*Deuxième résolution*

Est nommé nouvel administrateur de la société à compter de ce jour Monsieur Christophe Risch, demeurant à L-8387 Koerich, 15, um Boescher; son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 9 novembre 2004, réf. LSO-AW02013. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095451.3/203/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

**QUERCIS INVESTISSEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 90.024.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires  
qui s'est tenue en date du 30 septembre 2004*

L'Assemblée générale décide:

- d'acter la démission de Messieurs Patrick Haller et Alain Tircher de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur accorder décharge pour l'exercice de leur mandat.
- de nommer deux nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires pour un terme expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008 à savoir Madame Véronique Wauthier et Mademoiselle Delphine Goergen.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Monsieur Roger Zannier;
- Mademoiselle Delphine Goergen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg;
- de transférer le siège social de la société du 7, rue Pierre d'Aspelt à L-1142 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II à L-1840 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW05957. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095163.3/322/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

---

**BÂLOISE ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 68.065.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 9 septembre 2004*

1. Démission de M. Wolfgang Drunk et décès de M<sup>e</sup> Paul Beghin

Le Président donne lecture d'une lettre de démission de M. Wolfgang Drunk, datée du 31 août 2004. Le Conseil prend acte de la démission de M. Drunk comme administrateur de la société avec effet immédiat et le remercie pour le dévouement dont il a toujours fait preuve tout au long de son mandat.

Le Conseil prend également acte du décès de M<sup>e</sup> Paul Beghin intervenu le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et rend hommage à ce dernier qui, depuis la création de la société, a rempli le mandat d'administrateur au sein de la société. Il l'a fait avec fierté et avec un engagement remarquable. Le Conseil d'administration s'incline devant lui avec respect et reconnaissance pour les nombreux services et conseils qu'il a toujours su prodiguer.

Le Conseil décide de ne pas pourvoir, dans l'immédiat, au remplacement des administrateurs ayant quitté le Conseil, le nombre minimum d'administrateurs prévus par les statuts de la société étant actuellement toujours suffisant.

A. Bredimus

Administrateur-Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04893. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hermann.

(095172.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

---

**VIATRIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.  
R. C. Luxembourg B 87.533.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 mai 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1175 du 5 août 2002.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2004, sous la référence LSO-AX00512, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VITARIS HOLDING (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(097905.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2004.

---

**BÂLOISE VIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 1, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 54.686.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 9 septembre 2004*

1. Démission de M. Wolfgang Drunk et décès de M<sup>e</sup> Paul Beghin.

Le Président donne lecture d'une lettre de démission de M. Wolfgang Drunk, datée du 31 août 2004. Le Conseil prend acte de la démission de M. Drunk comme administrateur de la société avec effet immédiat et le remercie pour le dévouement dont il a toujours fait preuve tout au long de son mandat.

Le Conseil prend également acte du décès de M<sup>e</sup> Paul Beghin intervenu le 1<sup>er</sup> juillet 2004 et rend hommage à ce dernier qui, depuis la création de la société, a rempli le mandat d'administrateur au sein de la société. Il l'a fait avec fierté et avec un engagement remarquable. Le Conseil d'administration s'incline devant lui avec respect et reconnaissance pour les nombreux services et conseils qu'il a toujours su prodiguer.

Le Conseil décide de ne pas pourvoir, dans l'immédiat, au remplacement des administrateurs ayant quitté le Conseil, le nombre minimum d'administrateurs prévus par les statuts de la société étant actuellement toujours suffisant.

A. Bredimus

*Administrateur-Directeur Général*

Enregistré à Luxembourg, le 22 novembre 2004, réf. LSO-AW04894. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

(095174.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

**MOSELTANK AG, Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-6726 Grevenmacher, 7, op Flohr.  
H. R. Luxemburg B 73.435.

*Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Firma MOSELTANK A.G.  
abgehalten in Grevenmacher am 31. August 2004 um 11.00 Uhr*

Mandatserneuerungen

Die ordentliche Generalversammlung erneuert einstimmig die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Govert W. Macleanen, wohnhaft in Waaldijk 2a, NL-5327 AC Hurwenen
- Herr Peter Maes, wohnhaft in 9, rue des Champs, L-5515 Remich
- Frau Miranda Maes, wohnhaft in 9, rue des Champs, L-5515 Remich
- Herr Pierre Somers, wohnhaft in 23, rue de Muenschecker, L-6760 Grevenmacher
- LITRA B.V., mit Sitz in Hoefsmitstraat 40, NL-3194 AA Hooglyet Rotterdam
- A. EN K. KOOREN BV, mit Sitz in De Noordbank 36, NL-3181 MH Rozenburg

Die ordentliche Generalversammlung erneuert einstimmig das Mandat des Delegierten des Verwaltungsrates:

Herr Govert W. Macleanen, wohnhaft in Waaldijk 2a, NL-5327 AC Hurwenen.

Alle Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung welche über das Geschäftsjahr 2004 abstimmt.

Das Mandat von Frau Anneke Van Loenen-Van der Veen wurde nicht mehr verlängert.

Das Mandat des Rechnungskommissars, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. mit Sitz zu L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, wird ebenfalls bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2004 verlängert.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, den 31. August 2004.

*Der Verwaltungsrat*

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2004, réf. DSO-AW00082. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): Unterschriften.*

(095398.3/832/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

**MOSELTANK AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, op Flohr.  
R. C. Luxemburg B 73.435.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Diekirch, le 15 novembre 2004, réf. DSO-AW00078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 24 novembre 2004.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES, S.A.

Signature

(095387.3/832/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

**MAISON-ER, S.à r.l. & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 63.202.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 9 novembre 2004 que:

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

A été réélue membre du Conseil de surveillance pour une durée de 6 ans, son mandat prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

- Monsieur Olivier Henz, Diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

- Monsieur Thierry Jacob, Diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ont été élus membres du Conseil de surveillance pour la même période, en remplacement de Messieurs Paul Laplume et René Schmitter, membres démissionnaires du Conseil de surveillance.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 novembre 2004, réf. LSO-AW02454. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095183.3/802/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

**TLUX ONE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 83.017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société tenue à Luxembourg le 18 novembre 2004 a adopté les résolutions suivantes:

1) Transfert du siège social de la société au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

2) Révocation avec effet immédiat de tous les administrateurs de la société en fonction.

3) Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Patrick Lorenzato, administrateur de société, né le 13 juillet 1967 à Saint-Dié, France et ayant son domicile professionnel au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Eric Vanderkerken, administrateur de société, né le 27 janvier 1964 à Esch-sur-Alzette, Luxembourg et ayant son domicile professionnel au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

- Camille Paulus, administrateur de société, né le 6 décembre 1940 à Schiffange, Luxembourg et ayant son domicile professionnel au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

4) Révocation avec effet immédiat du commissaire aux comptes de la société en fonction.

A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- Marcel Stephany, expert comptable, né à Luxembourg le 4 septembre 1951, résident au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2005.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2004.

BONN SCHMITT STEICHEN

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 novembre 2004, réf. LSO-AW05659. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(095176.3/275/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

**S.L. INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 7, rue du Fossé.

R. C. Luxembourg B 69.254.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06288, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2004.

Signature.

(096138.3/4214/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2004.

**RAMACOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1026 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.  
R. C. Luxembourg B 52.792.

*Extrait de contrat de cession de parts sociales*

Faisant référence au contrat de cession de parts sociales établi et signé à Luxembourg le 21 novembre 2002, il a été décidé ce qui suit:

La Société CHAMALI S.A. de droit luxembourgeois, 7, rue d'Amsterdam, L-1026 Luxembourg, enregistrée sous le n° R. C. B 52.546 (GDL), cède la totalité des 3.000 parts (trois mille) détenues dans la Société RAMACOR, S.à r.l., constituée par acte notarié le 7 novembre 1995, au capital de 75.000 EUR (soixante-quinze mille) divisé en 3.000 parts de 25 EUR chacune, entièrement libérées, dont le siège social est fixé au 7, rue d'Amsterdam, L-1026 Luxembourg, enregistrée sous le n° R. C. B 52.792 (GDL).

La Société LARAIMO S.A. de droit luxembourgeois, 23, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, enregistrée sous le n° R. C. B 88.941 (GDL), devient donc le cessionnaire de la totalité des 3.000 parts (trois mille) détenues précédemment par CHAMALI S.A. dans la Société RAMACOR, S.à r.l.

Luxembourg, le 25 novembre 2004,

*Mandaté par RAMACOR, S.à r.l.*

TRUST ACCOUNTING & SERVICES LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2004, réf. LSO-AW06099. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(095301.3/3258/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.

**GDX AUTOMOTIVE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**(Capital social: 12.500,- EUR).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.  
R. C. Luxembourg B 102.230.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 12 octobre 2004*

En date du 12 octobre 2004 l'associé unique de la Société décide:

de révoquer et d'accorder pleine décharge aux personnes suivantes:

- Monsieur Lenard B. Tessler, demeurant à 299 Park Avenue, floors 21-23, New York NY 10171 U.S.A.;
- Mademoiselle Abigail L. May, demeurant à 299 Park Avenue, floors 21-23, New York NY 10171 U.S.A.,

pour l'exécution de leurs mandats en tant que gérants de la Société avec effet au 12 octobre 2004;

de nommer les personnes suivantes:

- Monsieur Morris C. Rowlett, associé chez RESK CONSULTING, LLC, né le 26 octobre 1950 à Tennessee, U.S.A., demeurant à 6501 White Pine Way, Libertyville, Illinois 60048, U.S.A.;

- Monsieur Robert E. Eckert, associé chez RESK CONSULTING, LLC, né le 28 novembre 1949 en Pennsylvanie, U.S.A., demeurant à 195 Margate Court, Lake Bluff, Illinois, 60044, U.S.A.,

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 12 octobre 2004 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2004.

GDX AUTOMOTIVE, S.à r.l.

*Un mandataire*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2004, réf. LSO-AW02179. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(095304.3/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2004.